



Vol d'identité

Qu'est-ce que le vol d'identité?

Il y a vol d'identité quand quelqu'un utilise vos renseignements personnels – comme votre nom, votre numéro d'assurance sociale, votre compte de banque ou votre numéro de carte de crédit – sans votre permission.

Vous pourriez être confronté(e) à des difficultés advenant le vol de votre identité. Par exemple, vous pourriez avoir du mal à obtenir une approbation pour un prêt bancaire, une carte de crédit ou une hypothèque. Vous pourriez même avoir de la difficulté à louer un appartement.

Comment s'y prennent-ils pour obtenir mes renseignements personnels?

Le voleur d'identité peut prétendre qu'il est un représentant du gouvernement, de votre banque, de votre employeur ou d'une personne à qui vous devez de l'argent. Il peut même se présenter comme un vieil ami. Pour essayer de vous tromper, les voleurs d'identité peuvent recourir à des appels téléphoniques, à des courriels ou à de faux sites web.

Les voleurs d'identité peuvent s'emparer de renseignements se trouvant dans votre portefeuille, votre sac à main, votre maison ou votre automobile. Ils peuvent même voler des factures et des relevés de compte bancaire dans votre boîte postale ou se saisir de documents que vous avez jetés dans la poubelle ou le bac de recyclage.

Comment les voleurs d'identité utilisent-ils mes renseignements personnels?

Les voleurs d'identité utilisent vos renseignements personnels pour présenter des demandes visant à obtenir différents moyens ou modes de crédit, notamment des cartes de crédit et des prêts bancaires. Ils peuvent retirer de l'argent de vos comptes bancaires et magasiner avec vos cartes de crédit.

Ils peuvent même demander l'aide sociale; louer un appartement; ou acheter des meubles ou d'autres articles en obtenant un prêt du magasin. Après toutes leurs opérations, vous pourriez être pris(e) avec des factures à payer.

Dans certains cas, des voleurs d'identité utilisent votre nom pour commettre des crimes encore plus graves.

Comment puis-je me protéger contre le vol d'identité?

Faites le nécessaire pour que vos renseignements personnels soient le plus en sécurité possible. Voici quelques suggestions :

- Déchiquez tous les documents qui contiennent des renseignements personnels.
- Retirez le courrier de votre boîte postale aussitôt que possible. Gardez votre courrier en lieu sûr dans votre maison.
- Ne révélez pas de renseignements personnels au téléphone ou par courrier à une personne qui ne vous semble pas parfaitement fiable.
- Ne vous déplacez pas avec votre certificat de naissance ou votre passeport, sauf si vous en avez besoin le jour même.

- Vérifiez vos relevés de compte bancaire et de carte de crédit régulièrement.
- Vérifiez votre rapport de solvabilité régulièrement.

Pour protéger vos renseignements financiers :

- Ne prêtez votre carte de crédit ou de débit à personne.
- Ne révélez votre numéro d'identification personnel – NIP – à personne.
- Lorsque vous utilisez votre carte de crédit ou de débit dans un magasin ou à un guichet automatique bancaire, assurez-vous que personne ne puisse voir votre NIP.
- Votre carte de crédit ou de débit ne devrait être glissée qu'une seule fois au moment où vous passez à la caisse d'un établissement. Si un employé glisse votre carte plus d'une fois sans raison valable, dites-le au gérant.
- Ne communiquez pas de renseignements personnels sur des réseaux sociaux comme Facebook, X (autrefois Twitter) ou Instagram.

Voici d'autres conseils de sécurité :

- Ne répondez pas à des courriels qui sont inhabituels ou qui éveillent vos soupçons.
- Sur votre ordinateur, utilisez toujours des programmes antivirus ou antipourriels, et assurez vous de les mettre à jour régulièrement.
- Lorsque vous magasinez en ligne ou que vous visitez des sites web vous demandant d'inscrire des renseignements personnels, assurez-vous que les sites sont sécuritaires. Cherchez un symbole de verrouillage ainsi que l'inscription « https:// » au tout début de l'adresse du site web.

Comment puis-je savoir si mes renseignements personnels ont été volés?

Voici certains signes selon lesquels vous pourriez être victime d'un vol d'identité :

- Vous recevez des appels téléphoniques d'agences de recouvrement ou de créanciers concernant des comptes que vous ne détenez pas ou des achats que vous n'avez pas effectués.
- Vos relevés bancaires ou d'autres relevés à caractère financier indiquent des retraits, des opérations ou des transferts que vous n'avez pas faits.
- Des créanciers téléphonent et vous disent que vous avez reçu une approbation de crédit ou que votre demande de crédit a été rejetée alors que vous n'avez pas fait de demande de crédit.
- Vos demandes de crédit sont rejetées pour des raisons inattendues. Par exemple, votre dossier de crédit indique une dette dont vous ignorez l'existence.

Que puis-je faire si je suis victime d'un vol d'identité?

Signalez le vol d'identité à la police.

Demandez une copie du rapport de police. Remettez des copies de ce rapport à vos institutions financières, à vos émetteurs de cartes de crédit, aux agences d'évaluation du crédit ainsi qu'à toute autre société concernée.

Communiquez avec les institutions financières, les émetteurs de cartes de crédit ou les sociétés qui sont concernées.

Vous pourriez devoir modifier vos numéros de comptes et vos numéros d'identification personnels (NIP). Vous pourriez aussi devoir obtenir de nouvelles cartes de débit ou de crédit.

Rapportez le vol d'identité au Centre antifraude du Canada (CAFC).

Le CAFC fournit des conseils et de l'aide aux victimes. Composez **1 888 495-8501** ou rendez-vous à antifraudcentre-centreantifraude.ca.

Annulez tout document d'identité manquant ou volé.

Si des documents délivrés par le gouvernement — comme votre permis de conduire, passeport, certificat de naissance ou carte santé — ont été perdus ou volés, vous devez les annuler immédiatement et en obtenir de nouveaux dès que possible.

Communiquez avec Service Ontario sans frais en composant le **1 800 267-8097**.

Communiquez avec Equifax et TransUnion.

Equifax et TransUnion sont les deux principales agences d'évaluation du crédit au Canada. Demandez à chacune de vous remettre une copie de votre dossier de crédit. Ces agences sont tenues de vous poster une copie gratuite de votre dossier si vous en faites la demande. Vérifiez vos dossiers de crédit et, s'il y a lieu, informez les agences que vous voulez contester une dette inscrite à votre dossier. Demandez à Equifax et à TransUnion si vous devriez faire inscrire une « alerte à la fraude » à votre dossier.

Vous pouvez contacter **Equifax** en composant le **1 800 465-7166** ou en visitant consumer.equifax.ca/fr. Vous pouvez contacter **TransUnion** en composant **1 800 663-9980** ou en visitant transunion.ca/fr.

Vous pourriez avoir besoin d'une assistance juridique dans certaines situations.

Appelez la ligne d'assistance de Pro Bono Ontario au **1 855 255-7256**.

Certaines cliniques juridiques communautaires peuvent vous aider. Rendez-vous à legalaid.on.ca/fr ou composez le **1 800 668-8258**; ATS : **711**.

Pour le Service de référence du Barreau, rendez-vous à recherchejuriste.ca.



Visitez justicepasapas.ca pour obtenir plus de renseignements sur le droit en matière de consommation. Les renseignements de la présente publication sont à caractère général et sont destinés aux personnes qui résident en Ontario, au Canada. Ces renseignements ne doivent pas servir de conseils juridiques face à des problèmes juridiques particuliers.

Vous pourriez avoir droit à des services en français devant les tribunaux ou auprès d'organismes gouvernementaux. Visitez justicepasapas.ca/droits-linguistiques-francophones.